7.1. TRANSFORMER L'AGRICULTURE ET LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES: METTRE UN TERME À LA DÉFORESTATION ET PROMOUVOIR LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DURABLES DES PRODUITS FORESTIERS

1. Afin de renforcer les contributions du secteur forestier à l'amélioration des systèmes alimentaires et à l'intensification des efforts d'enrayement de la déforestation, le Comité a demandé à la FAO:

   a. d'intégrer la foresterie dans les travaux de l'Organisation sur les systèmes alimentaires;
   b. de promouvoir les synergies, tout en opérant des arbitrages entre les forêts et l'agriculture dans le cadre des initiatives et des projets, notamment par la mise en place de mesures de relèvement dans le contexte de la pandémie de covid-19;
   c. d'intégrer la foresterie dans l'Initiative Main dans la main de l'Organisation en collaboration avec des partenaires intéressés, à la demande des Membres;
   d. de renforcer les travaux intersectoriels de l'Organisation pour faire face aux effets de certains systèmes de production agricole et des systèmes alimentaires connexes sur les forêts;
   e. de renforcer les travaux intersectoriels de l'Organisation sur le boisement, le reboisement et la régénération des forêts à tous les niveaux, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et de contribuer aux efforts déployés par l'ensemble du système des Nations Unies, et codirigés par la FAO, pour inverser la tendance en matière de déforestation, et d'intégrer la question des forêts dans les préparatifs du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires qui doit se tenir en 2021;
   f. de collaborer avec les parties prenantes et les initiatives du secteur public, du secteur privé et de la société civile qui visent à mettre un terme à la déforestation et à promouvoir des chaînes de valeur de produits forestiers et agricoles licites et durables ainsi que des systèmes alimentaires durables dans leur ensemble;
   g. d'envisager des moyens de renforcer la coordination entre le Comité des forêts et le Comité de l'agriculture sur des questions transversales.

2. Le Comité recommande, dans le cas de documents qui seraient élaborés à l'avenir sur des questions interdépendantes intéressant l'agriculture et les forêts, que ceux-ci soient présentés à la fois au Comité de l'agriculture et au Comité des forêts.

3. Le Comité a invité les Membres à:

a. promouvoir la coordination des politiques et harmoniser les mesures d'incitation publiques pour mettre un terme à la déforestation, conformément aux dispositions de leur législation nationale, et renforcer la durabilité des systèmes alimentaires;

b. promouvoir, à cette fin, les pratiques de production durable et la consommation responsable des produits forestiers et agricoles et leurs contributions aux économies fondées sur une utilisation rationnelle des ressources, en veillant à ce que les politiques et mesures d'incitation soient conformes aux règles multilatérales régissant les échanges commerciaux et en tenant compte de la nécessité d'éviter de créer des obstacles inutiles ou inopportuns au commerce.